

Changement de destination de chambres de bonne en studio

Par **Montaigne83**, le **27/06/2015** à **22:55**

J ai aménagé 2 chambres de bonne avec lavabo en studio avec WC douche kitchenette voilà 35 ans.

je souhaite rénover ce studio.

on me conteste le droit de faire ces travaux au motif que j ai changé la destination d occupation.

cela est il légal